

Propagation des troubles psychiques liés au travail flexible: rien n'est prouvé

En 2004, 41% des nouveaux rentiers de l'Assurance Invalidité (AI) de Suisse l'étaient pour des causes de troubles psychiques. Plusieurs voix se sont élevées pour imputer cette augmentation au fort développement du travail temporaire depuis les années 1990. Deux études viennent nuancer ce lien de cause à effet.

Depuis le début des années 1990, les formes de travail de durée déterminée connaissent une croissance à l'échelle mondiale. En réaction à cette évolution, des voix se sont élevées, en Europe surtout, pour exprimer une volonté de protéger les travailleurs contre ces conditions de travail flexibilisées. A leurs yeux, le bien-être des employés sous contrat de durée déterminée souffre de la sécurité limitée de leur travail.

Cette critique est alimentée par la progressive augmentation des rentiers AI en Suisse. Le taux des rentes d'invalidité qui ont été accordées sur la base de troubles psychiques augmente également. En Suisse, ce taux représentait 29% des octrois de rente AI en l'an 1995. En 2004, cette part est même passée à 41%. La question est de savoir si ces évolutions sont en rapport avec la flexibilisation du travail, comme certains milieux le craignent.

Deux récentes études viennent cependant de relativiser ce raisonnement. L'Employment Outlook 2008 de l'OCDE, qui analyse les effets du statut sur le marché du travail et de diverses conditions de travail sur la santé psychique, démontre que le passage de l'activité lucrative au chômage agit négativement sur l'état psychique. Inversement, la reprise d'un travail a des effets positifs sur la santé psychique. Cet effet se déploie quelle que soit la forme du travail, autrement dit en cas d'emploi régulier et irrégulier. Si l'intéressé retrouve un job régulier, les effets positifs sur la santé psychique sont toutefois plus importants.

Les chercheurs précisent cependant que la reprise d'un travail irrégulier n'aura pas des effets aussi bénéfiques sur le psychisme que le passage à un emploi régulier. Toutefois, selon l'OCDE, ceci n'est pas imputable à la forme du travail, mais bien à une plus forte



tendance, de la part de personnes fragiles au plan psychique, à conserver des jobs irréguliers. Comme le confirme une enquête de swissstaffing, certains groupes du marché du travail ne parviennent souvent à accéder à ce marché que via des emplois irréguliers.

Les employés temporaires plus satisfaits et en meilleure santé

Une deuxième étude effectuée sur le terrain en 2006 parvient à un résultat similaire, mais encore plus accentué: les employés engagés pour une durée limitée sont plus heureux, en meilleure santé et plus satisfaits de leur travail que des employés fermes. Les raisons de ces degrés de satisfaction différents résident dans les attentes supérieures que les employés réguliers placent en leur employeur, et dans une dégradation des conditions de travail pour ces employés fixes.

On fait référence ici au contrat psychologique entre travailleurs et employeurs, qui joue un rôle primordial pour la satisfaction au travail et pour la qualité de vie en général. En règle générale, les employés réguliers ont des contrats psychologiques plus étendus que les travailleurs temporaires. Mais en raison de l'exigence plus étendue des employeurs face aux employés fixes, ceux-ci sont cependant moins satisfaits de leurs contrats psychologiques. Car les promesses de l'employeur sont plus souvent non tenues à leurs yeux que ce n'est le cas chez les employés irréguliers. Les employés fixes se plaignent par ailleurs plus fréquemment que les employés irréguliers du manque de soutien des supérieurs, de la pres-

sion du temps, de la surcharge et des atteintes à la vie privée. Ceci va même jusqu'au point que la perte potentielle de l'emploi est perçue comme un fardeau plus lourd par les employés réguliers que par les personnes ayant un travail dont la durée est déterminée d'emblée.

Privilégier le retour au travail et instaurer des mesures préventives

L'étude de l'OCDE propose enfin une série de recommandations. Il conseille par ex. de mettre un travail à disposition de toutes les personnes en âge d'exercer une activité lucrative.

Et des formes de travail irrégulier peuvent convenir pour la réinsertion de groupes problématiques. Sans la possibilité d'accéder à un emploi non fixe, ces personnes se verraient souvent refuser l'accès au marché du travail.

Deuxièmement, il est important de prendre des mesures préventives pour favoriser une réinsertion dans la vie professionnelle précoce (par ex.: l'adaptation du cahier des charges, la baisse des exigences, l'octroi de plus de temps libre). Malgré les efforts entrepris en matière de réinsertion dans le monde du travail, on admet également qu'un traitement médical correct est la condition de la guérison. Le retour rapide de personnes malades ou accidentées dans le processus du travail ne devrait pas entraîner une surcharge pour les intéressés. Mais il est possible d'éviter d'autres dommages (psychiques) causés par le chômage.

Myra Fischer-Rosinger



L'auteure

Myra Fischer-Rosinger
est collaboratrice scientifique chez swissstaffing.